



*Abymes, le 24 Mai 2017*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Par lettre ouverte en date du 17 avril 2016, j'ai invité tous les futurs députés des départements et des collectivités d'outre-mer, à s'engager au service de nos territoires par le biais d'un groupe parlementaire ultramarin.

De nombreuses réponses favorables m'ont d'ores et déjà été adressées par des candidats de tous bords politiques, et de tous les océans.

Je tiens par la présente à **réaffirmer ma volonté de voir conjuguer les forces ultramarines au service de nos territoires**, dans une période où la recomposition de la vie politique peut-être l'occasion pour nous, de faire ou de défaire la majorité, et donc de disposer d'un poids conséquent au sein de la chambre basse.

J'entends mes concurrents critiquer ce projet en le qualifiant de calcul politique. Ils arguent que le dispositif existerait déjà.

Ce faisant, ils illustrent bien leur méconnaissance des institutions de notre République, et plus singulièrement de l'Assemblée à laquelle ils souhaitent appartenir.

A titre d'information, ce qui existe « déjà » c'est une délégation aux outre-mer ; organe consultatif créé en 2012 et sanctuarisé dans la loi pour l'égalité réelle outre-mer du 27 février 2017.

Cette délégation permet aux ultramarins de formuler des avis sur les textes et d'effectuer des auditions.

Elle n'a ni le pouvoir de proposer des lois ni de droit de parole en commission ou en séance. Ses prérogatives sont donc bien loin des pouvoirs et des moyens d'un véritable groupe parlementaire.

D'ailleurs le dernier Président de cette délégation s'est indigné a de nombreuses reprises publiquement du manque cruel de moyens de cette instance.

Il me paraît opportun au travers de ce communiqué de permettre à l'ensemble des guadeloupéens de disposer d'une information correcte et éclairée.  
Je vous remercie de la diffusion générale de ce communiqué de presse.

**Olivier SERVA**

**Président d'EKO ZABYM**